



MISE EN GARDE | FRAUDE DU FAUX FOURNISSEUR

La Sûreté du Québec tient à vous mettre en garde contre le stratagème du faux fournisseur qui sévit actuellement sur l'ensemble de son territoire. Afin de prévenir ce phénomène, un contenu informatif est destiné au personnel administratif responsable des activités financières au sein de petites et de moyennes entreprises.

COMMENT LE FRAUDEUR PROCÈDE-T-IL?

- Ce stratagème implique une captation par le fraudeur d'échanges survenus entre une entreprise (un fournisseur) et ses clients d'affaires. Une analyse détaillée des activités de l'entreprise (incluant ses activités transactionnelles et sa structure organisationnelle) est réalisée par le fraudeur.
- Lorsque ce dernier possède assez d'informations sur les liens d'affaires, le fraudeur usurpe l'identité du fournisseur en piratant son compte de messagerie. Par exemple, substitution de www.founisseur@legitime.qc.ca par www.fournisseur@legitime.qc.ca.
- Grâce à cette supercherie, le fraudeur cible une transaction imminente avec un client existant et sollicite ce dernier afin de lui demander de procéder à un paiement dans un compte bancaire autre que celui utilisé habituellement pour le même type de transaction.
- L'entreprise cliente, convaincue de faire affaire avec le fournisseur légitime, procède au paiement à l'aide des informations bancaires du fraudeur. Ce n'est que lors d'un échange réel avec le véritable fournisseur que l'entreprise cliente constate la fraude.

COMMENT SE PROTÉGER?

- Ayez une solution de sécurité complète qui offre une protection contre les rançongiciels, les pourriels, la navigation Web et qui assure la sauvegarde et la restauration de vos données;
- Sensibilisez le personnel de votre entreprise aux procédures de transactions ou de virement, ainsi qu'à toutes autres mesures de sécurité mises en place;
- Effectuez systématiquement des vérifications auprès de personnes en autorité au sein de l'entreprise avant de procéder à toute transaction;
- Soyez particulièrement vigilant quant aux requêtes liées aux changements de coordonnées bancaires de vos fournisseurs ou de vos clients d'affaires. Procédez à une vérification auprès des institutions bancaires concernées;
- Validez votre interlocuteur dans toutes vos communications, peu importe le moyen utilisé (ex. : par courriel, par texto, par téléphone).

VOUS ÊTES VICTIME D'UNE SITUATION DE FRAUDE?

***** Le transfert d'argent a été réalisé dans les dernières 24 à 48 heures? *****

- Communiquez sans délai avec votre institution financière afin de faire interrompre une transaction à l'international.

POUR OBTENIR DE L'AIDE OU SIGNALER UNE FRAUDE

- Dénoncez l'incident auprès du **service de police** qui dessert votre municipalité :
 - Sûreté du Québec : 9-1-1* | *Municipalités non desservies par le 9-1-1 composez le : 310-4141 ou *4141 (cellulaire);
 - Service de police local.
- Signalez l'incident au Centre antifraude du Canada :
 - Par téléphone au 1 888 495-8501;
 - En visitant le www.antifraudcentre-centreantifraude.ca.